

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

Berger  
Levavut

ID : 001-210101739-20251216-2025\_031\_AR\_PER-AR

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : **Délégation d'assistance aux opérations funéraires (6.1)**

Service : *Police municipale*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-14,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire pour faciliter le bon déroulement et le contrôle des opérations funéraires de donner délégation aux agents de la police municipale,

**CONSIDÉRANT** que les agents de police municipale sont agréés et assermentés,

### ARRÊTE

**Article 1 :** L'arrêté n° 2024\_006\_AR\_PER est abrogé.

**Article 2 :** Mesdames LOUIS Vanessa, MARTIAL Juliette et Messieurs ARMAND Pierre, AYAD Denis, BOTTEX-GARGUILLO David, PELLETIER Cédric Alain, GRULAY Anthony, PACORET Loïc, agents de police municipale, sont délégués, sous ma responsabilité, pour assister à toutes opérations funéraires nécessitant la présence d'un fonctionnaire chargé d'assurer la surveillance de toute opération consécutive au décès, du contrôle des conditions de transport de corps, de crémation ainsi que d'une façon générale, à l'exécution des formalités des mesures de police prescrites en la matière par les lois et règlements.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera adressé à Madame la Préfète de l'Ain à BOURG-EN-BRESSE (01), et notifié aux intéressés.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 16 décembre 2025.  
Le maire,  
Patrice DUNAND



Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. À cet effet il conviendra de saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Cette requête peut être déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté transmis le 17 décembre 2025, publié en ligne sur le site internet de la ville le 17 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20251216-2025\_031\_AR\_PER-AR

Berger  
Levrault

Madame LOUIS Vanessa  
Notifié le :

Madame MARTIAL Juliette  
Notifié le :

Monsieur ARMAND Pierre  
Notifié le :

Monsieur AYAD Denis  
Notifié le :

Monsieur BOTTEX-GARGUILLO David  
Notifié le :

Monsieur PELLETIER Cédric  
Notifié le :

Monsieur GRULAY Anthony  
Notifié le :

Monsieur PACORET Loïc  
Notifié le :